

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 03 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à 20h00, les membres du comité syndical, dûment convoqués le 24 octobre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie de Rimou sous la Présidence de Madame STICKER Stéphanie, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 8

Étaient présents : BATTAIS Loïc, BESNARD Patrick, BRUNEL Jean-Claude, CHARTIER Marie Thérèse, LOHIER Raymonde, STICKER Stéphanie, TISON Nadine, TISON Valentine

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Procuration :

Autres présents : Amandine VUCHNER

Secrétaire de séance : BRUNEL Jean-Claude

Autres points à rajouter à l'ordre du jour :

- Règlement intérieur de la cantine
- Calcul financement sortie extra-scolaire

Début de séance : 20h00

Madame La Présidente informe les membres du comité que les délégués des parents ont relancé, lors des 2 dernières commissions cantine, le débat sur le pain bio de M. Sylvain THOUANEL à la cantine.

Pour rappel, il avait été dit en dernière réunion du comité que le pain bio pourrait être proposé lors d'occasions restreintes tel que la semaine du gout.

Suite à l'insistance des parents délégués, il est décidé de faire un *essai*. Madame Nadine TISON prendra contact avec le boulanger pour avoir du pain tranché et que celui-ci soit livré à la cantine. Une décision sera prise ensuite en fonction du résultat de *l'essai*.

Le compte rendu de la séance du 24 août 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-20 Prime des agents

Comme l'an dernier, Madame La Présidente propose d'échanger sur la prime versée aux agents « Indemnité d'Administration et de Technicité »

La valeur est de 454.69€ pour un temps plein auquel un coefficient peut être appliqué. Pour rappel le coefficient adopté l'année passée était de 0.9.

Pour cette année, en conservant le même coefficient, le montant total des primes serait de 779.98€ réparti comme suit :

Nom	H /semaine/ annualisées	Durée à Tps plein	Ratio	Taux moyen	IAT à 0.8	IAT à 0.9	IAT à 1	Montant versé en 2021	Montant versé en 2022 si coeff 0.9
LE NAGARD A	1.25	35	0.035714286	454.69	12.99 €	14.62 €	16.24 €	14.62 €	14.62 €
PEUVREL M	31.5	35	0.9	454.69	327.38 €	368.30 €	409.22 €	368.30 €	368.30 €
ROUSSEL L	6.3	35	0.18	454.69	65.48 €	73.66 €	81.84 €	73.66 €	73.66 €
QUETIER A	9.75	35	0.278571429	454.69	101.33 €	114.00 €	126.66 €	114.00 €	38.00 €
MAILLOT M	24.41	35	0.697428571	454.69	253.69 €	285.40 €	317.11 €	95.13 €	285.40 €
Total					760.87 €	855.97 €	951.08 €	665.71 €	779.98 €

Avant de procéder au vote, Madame La Présidente rappelle les montants disponibles au 31/12/2022 au chapitre budgétaire

Au 02/10/2022 :

Montant disponible au chapitre : 21 557€
Provision salaires et charges du 4^{ème} trimestre : -17 800€
Mise à disposition suite convention : - 1 976€
Prime : - 780€
Solde : 1 000€

Les membres du comité émettent un accord de principe.

Cependant, même si le SIRS a la capacité nécessaire pour le versement de cette prime, cette dernière reste soumise à certaines exigences envers le personnel.

Si le SIRS est satisfait du personnel, la prime sera versée sur le salaire de décembre à la condition de respecter concernant Madame PEUVREL, le grammage, la commande à la semaine ainsi que la garderie dans la salle de motricité.

Accord à l'unanimité sous réserve des conditions énoncées.

2022-21 Temps de travail des agents

Pour rappel, ci-dessous les heures effectives par semaine et par agent:

- Madame MAILLOT : 31h/semaine ; Pas de dépassement
- Madame PEUVREL : 40h/semaine ; Dépassement
- Madame QUETIER : 11h/semaine ; Pas de dépassement
- Madame ROUSSEL : 8h/semaine ; Plus de dépassement

Le souci, c'est Madame PEUVREL qui indique ne pas avoir suffisamment de temps pour terminer le ménage dans le temps imparti après le déjeuner.

Comme les heures ne peuvent lui être rémunérées, Madame La présidente propose de compenser les heures effectuées par du repos.

1. Soit 1 jour complet sur une période de 2 mois,
2. Soit qu'un élu effectue son remplacement un soir de garderie, date convenue en amont,
3. Soit finir la garderie du soir plus tôt quand il n'y a plus d'enfants.

Suite aux différents échanges entre les membres du comité, il en ressort les conclusions suivantes :

1. La commission RH composée de Madame LOHIER, Monsieur BESNARD et Madame STICKER propose de rencontrer Madame PEUVREL le mardi 15 ou le jeudi 17 novembre vers 18h15 afin d'écouter ses propositions pour aménager son temps de travail,
2. Autoriser Madame PEUVREL à quitter son poste de travail le soir dès qu'il n'y a plus d'enfant en garderie sous un délai de 10/15 minutes,
3. Elaboration de menus qui utilisent moins de vaisselle pour un gain de temps (vaisselle et ménage)
4. Etablissement d'un relevé d'heures sur le temps de garderie du soir selon le pointage de

facturation (réalisé par le SIRS) en y ajoutant les 10/15 minutes nécessaires au rangement.

Ces différentes options sont validées à l'unanimité.

2022-22 Organisation du temps scolaire à la rentrée 2023

Il s'agit d'une information vue en conseil d'école.

Actuellement le temps scolaire fonctionne sur 4 jours, soit 8 demi-journées ; c'est une organisation du temps scolaire dérogatoire.

L'académie de Rennes demande, mais laisse le choix aux communes, si elles souhaitent maintenir ce principe ou s'il convient de passer à la semaine de 4 jours et ½.

En conseil d'école le maintien de la semaine de 4 jours a été approuvé.

Un mail a été transmis le 28/10/2022 à l'académie pour les informer du souhait par les 2 communes du maintien du rythme scolaire sur 4 jours.

Questions diverses :

a) Garderie du soir :

Dans une optique d'économie d'énergie, il avait été évoqué un changement du lieu de garderie du soir (salle de motricité au lieu de la cantine) des vacances de la Toussaint aux vacances de Printemps (Mars/Avril) selon les conditions météorologiques.

A l'unanimité, les membres du comité valident l'option évoquée. La mise en place se fera dès que possible et au plus tard le jeudi 10 novembre. Les élèves profiteront de 20 minutes dans la cour avant de rentrer. Le ménage dans la salle de motricité sera fait par Madame QUETIER après la fermeture de la garderie.

b) Vaporetto :

Pour rappel, 2 Vaporetto avaient été achetés en 2019. Les 2 sont en panne et ne sont plus sous garantie. Les appareils ne sont pas adaptés à une utilisation intense comme celle de l'école. Différentes possibilités, réparation (SAV de 59€ pour diagnostic), achat de nouvel appareil.

Les membres du comité décident de ne pas engager des réparations sur ces appareils non adaptés et n'envisagent pas non plus de nouvelles acquisitions.

Le nettoyage des sols s'effectuera selon une méthode traditionnelle.

c) Commission cantine :

La commission cantine initialement prévue 1 fois par mois passe à 1 fois par période.

Prochaine réunion mi-décembre pour l'établissement des menus de janvier et février.

d) Drive :

Actuellement, le drive à Intermarché est récupéré le vendredi soir selon la liste de courses fournie le mercredi en début d'après-midi par mail. Après réflexion, il a été décidé de déplacer le drive au mardi soir pour permettre d'avoir des produits frais (ex : salade) en milieu de semaine.

e) Plan bibliothèque :

La commission d'attribution des subventions de l'état dans le cadre du projet « Plan bibliothèque » a attribué la somme de 2 400.00€ à laquelle vient s'ajouter les participations des communes, à savoir 400.00€.

f) Financement de la sortie extra-scolaire :

Madame LOHIER demande que le financement de cette sortie soit réalisé directement par les communes, au prorata du nombre d'élèves par un versement à l'APE selon le budget retenu et non financé via le SIRS qui applique le calcul de la répartition 80% (part fixe) et 20% (part variable)

g) Règlement intérieur cantine :

Mise en place d'un règlement intérieur (selon 5 points) qui sera à afficher à la cantine. Avant l'affichage et après concertation avec Madame PEUVREL, ce règlement devra être approuvé par les élus du SIRS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

M. BATAIS Loïc	M BESNARD Patrick	M BRUNEL Jean Claude
Mme CHARTIER Marie Thérèse	Mme LOHIER Fernande	Mme STICKER Stéphanie
Mme TISON Nadine	Mme TISON Valentine	